

Rappel

Règlement du réfectoire de l'école (classes primaires)

Les repas se déroulent en 2 temps. A 12h05, les élèves inscrits aux repas chauds se rendent au réfectoire jusque 12h30. A cette heure, les enfants qui mangent des tartines vont à leur tour au réfectoire.

La surveillance des repas et du temps de midi est assurée par Madame Isabelle, Madame Pascale et Monsieur Valentin. Il est entendu que ces personnes doivent être respectées au même titre que les enseignants ou que tout autre adulte se trouvant dans l'école. Ces personnes s'engagent également à travailler dans le respect de chaque élève.

Afin que les choses se déroulent au mieux, il est opportun de préciser quelques règles de savoir vivre.

- Les élèves se rendent aux toilettes avant de se rendre au réfectoire. Ceci permet en effet d'éviter d'éventuels accidents qui pourraient survenir hors de portée du personnel de surveillance.
- Les élèves entrent au réfectoire dans le calme, sans courir et vont se placer aux tables qui ont été désignées.
- Durant le repas, les enfants peuvent bien évidemment discuter calmement mais ne haussent en aucun cas la voix. Au besoin, le silence sera réclamé par le personnel assigné à la surveillance.
- Lorsque les repas ont été servis, les enfants ne se déplacent pas (sauf avis contraire des surveillants).
- Le réfectoire sera quitté dans le calme et sans courir lorsque les surveillants en auront donné la permission et que les tables auront été débarrassées des déchets.
- Les déchets seront placés dans les poubelles adéquates.
- Certains élèves auront la charge de frotter les tables, de placer les chaises sur ces dernières et de balayer le réfectoire. Un tour de rôle sera mis en place (il est bien évident que les élèves les plus âgés seront davantage sollicités).
- L'enfant qui n'aime pas un des composants du menu sera invité à y goûter mais sans y être obligé.
- Les jeux (cartes, balles, ...) ne sont pas autorisés dans le réfectoire au risque de se les voir confisqués durant le reste de la semaine ou la semaine suivante.
- En cas d'indiscipline, des sanctions seront prises (notamment pas la réalisation d'une fiche de réflexion).
- Lorsque trois fiches de réflexion auront été réalisées par l'élève, une punition sera donnée avec une note au journal de classe.
- Les élèves qui manqueraient de respect de manière récurrente envers les surveillants devront immédiatement réaliser une punition et termineront leur repas auprès des enseignants.

Ces règles de vie doivent impérativement être respectées afin que le repas de midi et la surveillance du temps de midi restent un moment qui se déroulent dans le calme et le respect de chacun.

Veillez croire, chers Parents, en mon entière considération.

Lefèvre P.

Signature des parents,

Signature de l'élève,